

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA PAIE



États financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de

L'Association canadienne de la paie / The Canadian Payroll Association

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **L'Association canadienne de la paie / The Canadian Payroll Association** [l'« Association »] qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2019, et les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 27 mars 2020

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



**L'Association canadienne de la paie /
The Canadian Payroll Association**

Bilan

Aux 31 décembre

	2019 \$	2018 \$
Actif		
À court terme		
Trésorerie	4 319 237	3 713 792
Placements à court terme, juste valeur [note 4]	1 029 904	970 898
Débiteurs [note 11]	373 216	469 483
Charges payées d'avance et autres actifs	866 665	751 759
Total de l'actif à court terme	6 589 022	5 905 932
Placements à long terme, juste valeur [note 4]	22 604 064	20 266 098
Immobilisations, montant net [note 5]	1 675 413	1 727 550
	30 868 499	27 899 580
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer [note 6]	1 754 247	1 959 785
Produits comptabilisés d'avance [note 7]	4 496 513	4 036 265
Tranche à court terme des avantages incitatifs à la location	81 050	81 050
Total du passif à court terme	6 331 810	6 077 100
Avantages incitatifs à la location	595 520	670 720
Total du passif	6 927 330	6 747 820
Engagements [note 10]		
Actif net		
Non affecté	23 941 169	21 151 760
Total de l'actif net	23 941 169	21 151 760
	30 868 499	27 899 580

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Présidente du conseil



Président

**L'Association canadienne de la paie /
The Canadian Payroll Association**

État de l'évolution de l'actif net

Exercices clos les 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
Actif net non affecté au début de l'exercice	21 151 760	20 398 853
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	2 789 409	752 907
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	23 941 169	21 151 760

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**L'Association canadienne de la paie /
The Canadian Payroll Association**

État des résultats

Exercices clos les 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Séminaires et colloques	7 235 233	7 147 930
Frais d'accréditation	7 083 628	6 381 955
Cotisations	5 868 018	5 601 555
Publications et redevances	258 801	301 543
	20 445 680	19 432 983
Charges		
Administration et cotisations	7 720 603	7 104 372
Séminaires et colloques	4 470 470	4 249 941
Activités d'accréditation et remaniement	3 408 805	3 122 342
Communications et commercialisation	2 136 230	2 029 922
Élaboration de contenu	1 693 088	1 386 652
Gouvernance de l'Association	677 981	405 603
	20 107 177	18 298 832
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	338 503	1 134 151
Revenu (perte) de placement [note 8]	2 450 906	(381 244)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	2 789 409	752 907

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**L'Association canadienne de la paie /
The Canadian Payroll Association**

État des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	2 789 409	752 907
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Revenu de placement réinvesti	(2 396 972)	412 423
Amortissement des immobilisations	516 165	556 585
	908 602	1 721 915
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs	96 267	(64 480)
Augmentation des charges payées d'avance et autres actifs	(114 906)	(104 947)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(205 538)	612 748
Augmentation des produits comptabilisés d'avance	460 248	363 181
Diminution des avantages incitatifs à la location	(75 200)	(56 884)
Flux de trésorerie d'exploitation	1 069 473	2 471 533
Activités d'investissement		
Apports en trésorerie pour les placements	—	(500 000)
Achat d'immobilisations	(464 028)	(172 895)
Flux de trésorerie d'investissement	(464 028)	(672 895)
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	605 445	1 798 638
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 713 792	1 915 154
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	4 319 237	3 713 792

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

1. Mission

L'Association canadienne de la paie / The Canadian Payroll Association [l'«Association»] mène ses activités en tant qu'association professionnelle qui représente les intérêts des employeurs au Canada depuis 1978. L'Association exerce une influence sur les pratiques en matière de paie de centaines de milliers de petites, moyennes et grandes entreprises, ainsi que sur les fournisseurs de logiciels et de services de paie. L'Association poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* à titre de société sans capital-actions. L'Association est un organisme à but non lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du Canada et comprend les principales méthodes comptables qui sont résumées ci-dessous :

Constatation des produits

Les inscriptions à des séminaires et colloques sont constatées à titre de produits lorsque l'activité a lieu ou lorsque les services sont rendus. Les droits d'accréditation sont constatés à titre de produits lorsque le cours a lieu. Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata au cours de l'exercice.

Les revenus (pertes) de placement, qui sont composés d'intérêts, de dividendes, de distributions de revenus provenant de fonds communs et de gains et pertes réalisés et latents, nets des frais de placement, sont comptabilisés dans l'état des résultats à mesure qu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme très liquides assortis d'échéances de moins de 90 jours. La trésorerie et les placements qui répondent à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus à des fins d'investissement plutôt qu'à des fins de liquidité sont classés comme des placements.

Instruments financiers

Les placements comptabilisés à la juste valeur se composent d'actions négociées sur un marché actif, de placements dans des fonds de placement et tout placement dans des titres à revenu fixe que l'Association désigne à l'achat comme étant évalué à la juste valeur. Les transactions sont constatées à la date à laquelle elles ont lieu, et les coûts de transaction sont passés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les autres instruments financiers, y compris les débiteurs et les créditeurs et charges à payer, sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût, déduction faite de la provision pour moins-value.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

Charges payées d'avance et autres actifs

Tous les coûts relatifs aux cours, séminaires et colloques à venir sont d'abord constatés à titre de charges payées d'avance et autres actifs lorsque les dépenses respectent les critères de comptabilisation et de définition d'un actif. Ils sont passés en charges dans la période au cours de laquelle les activités ont eu lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'Association calcule l'amortissement selon la méthode linéaire en fonction des périodes d'amortissement suivantes :

Immobilisations corporelles

Améliorations locatives	sur la durée du bail
Mobilier de bureau fixe	10 ans
Mobilier et matériel de bureau – divers	de 3 à 5 ans

Actifs incorporels

Coûts des logiciels du programme et du système	de 3 à 5 ans
--	--------------

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif risque de ne plus contribuer à la capacité de l'Association de fournir des biens et des services. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif en question s'accroît ultérieurement.

Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location représentent les avantages incitatifs reçus, lesquels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location sous-jacent.

Avantages sociaux

L'Association cotise à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif et verse un montant égal aux cotisations versées par les membres de son personnel conformément aux restrictions du régime. Les cotisations sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Conversion des devises

Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes découlant des opérations de change sont comptabilisés dans l'état des résultats.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

Ventilation des charges

Les frais de chaque fonction comprennent les frais de personnel et les autres frais directement rattachés à une fonction donnée. Les frais de soutien généraux et les autres coûts ne sont pas attribués.

Nouvelles normes comptables

Au cours de l'exercice, l'Association a adopté les nouvelles normes comptables que sont le chapitre 4433, «Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif» et le chapitre 4434, «Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif» en date du 1^{er} janvier 2019. Le chapitre 4433, «Immobilisations corporelles», remplace le chapitre 4431, «Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif», et fournit des indications supplémentaires sur les apports d'actifs et la réduction de valeur [dépréciation partielle] d'actifs. Le chapitre 4434, «Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif», remplace le chapitre 4432, «Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif», et fournit des indications supplémentaires sur les apports d'actifs et la réduction de valeur [dépréciation partielle] d'actifs. Les changements n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de l'Association.

3. Marge de crédit

L'Association dispose d'une marge de crédit d'un maximum de 300 000 \$ et portant intérêt au taux préférentiel bancaire, majoré de 0,75 % par année. La marge de crédit est assortie d'une convention de garantie générale couvrant tous les actifs de l'Association, à l'exception des biens immeubles. Au 31 décembre 2019, le taux préférentiel bancaire était de 3,95 % [3,7 % en 2018]. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucun montant n'avait été prélevé sur la marge de crédit.

4. Placements

Les placements se composent des actifs qui suivent :

Placements à court terme

	2019	2018
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 014 647	952 304
Titres à revenu fixe canadiens	15 257	18 594
	1 029 904	970 898

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

Placements à long terme

	2019	2018
	\$	\$
Titres à revenu fixe canadiens	10 821 221	10 149 374
Actions canadiennes	4 499 378	3 790 187
Actions américaines	3 715 612	3 245 857
Autres actions étrangères	3 567 853	3 080 680
	22 604 064	20 266 098

Pour les titres à revenu fixe, les taux d'intérêt varient de 1,20 % à 2,60 % [1,20 % à 2,60 % en 2018], et les dates d'échéance s'échelonnent du 15 juin 2020 au 8 septembre 2024 [8 septembre 2019 au 15 décembre 2023 en 2018].

Les placements dans des fonds communs sont répartis entre les catégories d'actifs selon les placements sous-jacents.

5. Immobilisations

Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	1 608 394	715 335	893 059
Mobilier de bureau fixe	308 325	126 068	182 257
Mobilier et matériel de bureau – divers	758 783	630 360	128 423
	2 675 502	1 471 763	1 203 739
Actifs incorporels			
Coûts des logiciels du programme et du système			
Élaboration de cours d'accréditation et de séminaires	1 639 790	1 498 392	141 398
Coûts des logiciels	1 604 342	1 274 066	330 276
	3 244 132	2 772 458	471 674
	5 919 634	4 244 221	1 675 413

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

	2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	1 582 325	551 639	1 030 686
Mobilier de bureau fixe	281 058	95 665	185 393
Mobilier et matériel de bureau – divers	748 124	588 732	159 392
	<u>2 611 507</u>	<u>1 236 036</u>	<u>1 375 471</u>
Actifs incorporels			
Coûts des logiciels du programme et du système			
Élaboration de cours d'accréditation et de séminaires	1 580 810	1 405 473	175 337
Coûts des logiciels	1 314 794	1 138 052	176 742
	<u>2 895 604</u>	<u>2 543 525</u>	<u>352 079</u>
	<u>5 507 111</u>	<u>3 779 561</u>	<u>1 727 550</u>

Au cours de l'exercice, des immobilisations d'un montant de 51 505 \$ [25 293 \$ en 2018] qui avaient été entièrement amorties ont été radiées. Les améliorations locatives et le coût des logiciels comprennent respectivement 17 195 \$ [néant en 2018] et 17 190 \$ [néant en 2018] liés aux actifs en cours de construction qui ne sont pas utilisés actuellement et qui n'ont pas été amortis au cours de l'exercice.

6. Sommes à payer au gouvernement

Les créiteurs et charges à payer comprennent les sommes à payer au gouvernement totalisant 77 096 \$ [56 014 \$ en 2018].

7. Produits comptabilisés d'avance

Les produits comptabilisés d'avance se composent des éléments suivants :

	2019	2018
	\$	\$
Cotisations	3 110 873	2 991 742
Accréditation	878 234	793 872
Séminaires et colloques	483 631	237 776
Publications	23 775	12 875
	<u>4 496 513</u>	<u>4 036 265</u>

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

8. Revenu (perte) de placement

Le revenu (la perte) de placement se compose de ce qui suit :

	2019	2018
	\$	\$
Gains latents (pertes latentes) sur les placements	914 496	(1 196 441)
Intérêts et dividendes	482 912	399 345
Gains réalisés sur les placements	1 053 498	415 852
	2 450 906	(381 244)

9. Régime enregistré d'épargne-retraite collectif – avantages sociaux

Au cours de l'exercice, l'Association a versé des cotisations totalisant environ 244 981 \$ [240 303 \$ en 2018] à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif.

10. Engagements

L'Association est tenue de faire les paiements annuels minimums futurs approximatifs suivants en vertu de contrats de location-exploitation et de contrats visant les bureaux, les services professionnels et le matériel de bureau :

	\$
2020	1 717 000
2021	1 320 000
2022	993 000
2023	1 012 000
2024	995 000
Par la suite	330 000
	6 367 000

En plus des loyers minimaux, les contrats de location visant les bureaux exigent généralement le paiement de divers frais d'exploitation.

11. Instruments financiers et gestion des risques

L'Association est exposée à divers risques financiers associés aux transactions visant des instruments financiers. La plupart de ces risques ont trait aux placements. Afin de gérer les risques liés aux placements, l'Association a établi une stratégie de placement et une composition de l'actif qui cadrent avec les objectifs de rendement à long terme, l'appétit pour le risque et les besoins de liquidité de l'Association. Une politique en matière de placement a été élaborée afin de surveiller et de limiter le niveau de risque des différentes catégories d'actifs, ainsi que du portefeuille dans son ensemble. Si le niveau de risque mesuré auquel est exposé le portefeuille dépasse les limites prescrites par la politique, des mesures seront prises pour le réduire.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

Risque de change

L'Association est exposée à un risque de change en ce qui concerne ses placements libellés en devises, y compris les placements sous-jacents détenus dans ses fonds communs libellés en devises, en raison de la variation par rapport au dollar canadien de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs associés à ces instruments découlant des fluctuations des taux de change. L'Association atténue son exposition au risque de change en la limitant à 10 % pour les titres à revenu fixe et à 15 % pour les actions américaines et les autres actions étrangères.

Risque de taux d'intérêt

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt à l'égard de ses titres à revenu fixe et de ses fonds communs qui détiennent des titres à revenu fixe, la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuant sous l'effet des variations des taux d'intérêt du marché. Les variations des taux d'intérêt du marché n'ont pas d'incidence importante sur les résultats d'exploitation de l'Association.

Autre risque lié au prix

L'Association est exposée à un autre risque lié au prix en raison des variations des prix du marché (autres que les variations découlant des risques de change ou de taux d'intérêt) se rapportant à ses placements dans des titres de participation et des fonds communs. L'Association gère ce risque en faisant le suivi de ses placements par rapport à la composition de l'actif de référence, qui reflète l'appétit pour le risque de l'Association.

Risque de crédit

L'Association est exposée au risque de crédit à l'égard de ses placements dans des titres à revenu fixe, en raison du risque de perte financière découlant de la possible incapacité d'une contrepartie à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Pour gérer cette exposition au risque de crédit, l'Association n'investit que dans des titres de grande qualité. Des limites fixes sont déterminées pour chaque contrepartie et font l'objet d'une surveillance régulière.

En outre, dans le cours normal des activités, l'Association est exposée au risque de crédit à l'égard de ses débiteurs, car que le manquement de l'une des parties à ses obligations pourrait se traduire par des pertes financières pour l'Association. Au 31 décembre 2019, trois débiteurs [trois débiteurs en 2018] représentaient 56 % [57 % en 2018] du solde des débiteurs de l'Association totalisant 373 216 \$ [469 483 \$ en 2018]. Bien que le risque de crédit soit concentré sur ces débiteurs, une tranche importante des soldes impayés a été reçue après la fin de l'exercice. Par conséquent, le risque de crédit associé à ces débiteurs est minime.

12. Gestion du capital

L'Association vise à détenir des liquidités suffisantes pour poursuivre ses activités malgré une conjoncture financière défavorable et pour avoir assez de latitude pour tirer avantage des occasions prometteuses. Les besoins à cet égard sont examinés lors de la préparation du budget annuel et du suivi des flux de trésorerie et des résultats d'exploitation réels par rapport au budget. L'Association vise à détenir un montant correspondant aux charges d'exploitation normales sur une période de neuf à douze mois dans ses actifs liquides. Au 31 décembre 2019, l'Association avait atteint son objectif de disposer de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements en cours.